



Municipalité de la Commune de Faoug
Administration communale
Route de Salavaux 1a
1595 Faoug

Epalinges, le 29.07.2021

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 21-VD-24564

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Municipalité de la Commune de Faoug
Prélèvement du : 27.07.21
Date arrivée : 28.07.2021
Effectué par : Monsieur Pierre-Alain DESSONNAZ

ÉCHANTILLON

21-87250 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
3 - Lac de Morat, 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 21-87250

Secteur : 3 - Lac de Morat
Lieu de prélèvement : 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 22
Aspect : eau trouble
Classe de qualité : A = une atteinte de la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

CONCLUSION DU DOSSIER

L'interdiction de baignade ayant été levée sur le lac de Morat, la baignade peut être à nouveau autorisée.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 85.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

